

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 148 (2003)  
**Heft:** 3

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SOMMAIRE

Mars 2003

	Pages
<b>Editorial</b>	
Les médias et les forces armées	3
<b>Armée-société</b>	
Forces armées et relations publiques	6
<b>Dossier « Proche-orient »</b>	
Les attentats-suicides, un moyen de lutte politique?	13
L'attentat-suicide, une arme à double tranchant	16
Rapport entre la Shoah et la politique israélienne	19
<b>Armées étrangères</b>	
Les forces armées des Etats-Unis (1): doctrine d'engagement	21
<b>Renseignement</b>	
Avions « SIGINT »	26
<b>SPAC</b>	
Armes chimiques et biologiques	28
<b>Armée XXI</b>	
Place à l'action!	33
Armée de milice et société civile	35
<b>Femmes à l'armée</b>	
Sous-officier d'équipage en service long	48
<b>Histoire</b>	
Géopolitique et enseignement de l'histoire-géographie	41
A propos du rapport Bergier (3): « Les conditions de la survie »	45
<b>Musées</b>	
Le Musée de l'aviation militaire à Payerne	49
<b>Nouvelles brèves</b>	51
<b>Revue des revues</b>	54
<b>SSO: comité central</b>	I-II
<b>RMS-Défense Vaud</b>	III-VII

## Les médias et les forces armées, en Suisse et à l'étranger

Le traditionnel Forum sur la sécurité intérieure, créé à l'initiative de la Fédération des fonctionnaires de police, s'est déroulé à Lucerne au Musée suisse des transports, le 8 novembre dernier, en présence d'une centaine de personnes, dont le chef de l'Office fédéral de la police. Le thème retenu, *L'influence des médias sur la sécurité intérieure*, a donné l'occasion à plusieurs orateurs de prendre la parole, entre autres à Sylvie Arsever, rédactrice en chef adjointe du quotidien *Le Temps*.

Cette femme-journaliste débute son propos par une question qui reste toujours très ouverte: quelle est l'influence des médias sur la sécurité intérieure? Sa réponse ne manque pas d'étonner: elle prétend ne pas en avoir la moindre idée! Le ton est donné. Elle affirme ensuite que la sécurité intérieure ne constitue par un problème pour les journalistes. «C'est votre problème!», lance-t-elle à l'adresse de l'auditoire majoritairement composé de policiers. Quant au journaliste, poursuit-elle, sa seule préoccupation est de diffuser de l'information, qu'il s'agisse de sécurité intérieure ou d'autre chose. La rédactrice en chef adjointe du *Temps* évoque ensuite le Code de déontologie des journalistes avec les droits qui garantissent l'indépendance nécessaire à leur travail. Leur premier devoir, c'est de chercher la vérité, parce que le public a le droit de la connaître, quelles qu'en puissent être les conséquences pour les journalistes eux-mêmes<sup>1</sup>. On pourrait ajouter également pour le public...

De tels propos, on peut les interpréter de deux façons. Sylvie Arsever, face à des policiers qui lui «donnent de l'urticaire», fait de la provocation et se moque de son public. Elle aurait mieux fait de refuser de s'exprimer à ce forum plutôt que de narguer des hommes et des femmes qui remplissent des missions de plus en plus difficile dans des conditions très éprouvantes, qui sont immédiatement plus suspects que les truands sur lequel ils auraient pu être amenés à ouvrir le feu.

Cette hypothèse n'est pas la plus grave, car on ne peut pas exclure que Sylvie Arsever croit ce qu'elle dit, elle la rédactrice d'un grand quotidien de Suisse romande, qui se prétend sérieux, aux antipodes du *Matin* et du *Blick*. Comme beaucoup de ses confrères, elle est véritablement insensible à tout ce qui tourne autour de la sécurité (dans tous les sens du terme).

Parce que le «public a droit à l'information», de tels journa-

<sup>1</sup> Tiré de Police 1/2003.